



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	18
Votants	23
Pouvoirs	5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme FAURE, Mme DAUDOU-ESPOSITO.

POUVOIRS : M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. MARCHIVE), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. ANDRÉ É. (pouvoir à Mme LAUQUÈRE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY).

Monsieur Félix RIVOT est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Contrat d'entretien d'une station de filtration et d'un adoucisseur

Rapporteur : Monsieur Daniel LAGOUTTE

La cuisine centrale de la commune de Chancelade est équipée d'une station de filtration. La cuisine de l'école maternelle est quant à elle dotée d'un adoucisseur qui a été installé par la société Confort & Eau. Ces deux équipements nécessitent des maintenances et entretiens annuels.

L'entreprise Confort & Eau sise 146 avenue Michel Grandou, 24750 TRÉLISSAC a été consultée.

La proposition faite par la société pour la maintenance et l'entretien des équipements précités est de **688,61€ HT** soit **826,33€ TTC** pour 3 ans, soit 275,45€ par an (les tarifs pouvant être réévalués annuellement). Elle prendra effet à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027.

Il est précisé que la prestation de maintenance et d'entretien de la centrale de filtration inclura : le déplacement, la main d'œuvre, la vérification des phases de fonctionnement, la désinfection de l'appareil, le changement de la cartouche, les contrôles et interventions préventives, le contrôle et détassage du sel régénérant.

La prestation de maintenance et d'entretien de l'adoucisseur comportera les mêmes conditions.

Les déplacements seront gratuits pendant 12 mois pour toutes interventions de dépannage sous garantie. De plus, les prestations énoncées inclues tous les déplacements justifiés par un défaut de fonctionnement des appareils.

AR Prefecture

024-212401020-20240528-D49_24-DE
Reçu le 06/06/2024

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre de la société Confort & Eau pour la réalisation de l'entretien annuel des installations présentées supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 28 mai 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

